

Établissement :	Communauté de communes MACS	Date :	1 <sup>er</sup> décembre 2022	Envoyé en préfecture le 08/12/2022 Reçu en préfecture le 08/12/2022 ID : 040-244000865-20221201-20221201D03A-DE
Type acte :	Décision conseil communautaire	N° acte :	20221201D03A	
Thématique :	Développement économique			
Titre :	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE DARMANTÉ POUR DES INTERVENTIONS DE L'ESCALE ÉCO ITINÉRANTE			



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
 en exercice : 58  
 présents : 45  
 absents représentés : 8  
 absents excusés : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 23 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, , Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Aline MARCHAND a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST.

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Jean-Luc ASCHARD, Lionel CAMBLANNE, Magali CAZALIS, Olivier PEANNE, Carine QUINOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu DIRIBERRY.



**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE DARMANTÉ POUR DES INTERVENTIONS DE L'ESCALE ÉCO ITINÉRANTE**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

L'Escale Éco est un espace ressource de la Communauté de communes en matière d'emploi, de formation et d'entrepreneuriat, dédié aux personnes en recherche d'emploi ou de formation, aux salariés, aux étudiants, aux entreprises et aux créateurs d'activités.

Des conseillers et des partenaires présents sur place peuvent intervenir dans différents domaines :

- accompagner dans un projet de création d'entreprise ou apporter un soutien en phase de démarrage ou de développement d'activité,
- apporter une aide à la recherche de terrain, de locaux, d'aides financières ou sur le recrutement. Les demandes sont étudiées avec attention pour orienter vers le bon interlocuteur,
- accompagnement sur une formation, un stage, un emploi, une reconversion.

L'Escale Éco est référencée "Espace Régional d'Information et de Proximité". À ce titre, elle dispose des documentations liées à la vie professionnelle et, si nécessaire, oriente vers le partenaire adéquat et organise des animations locales :

- une gamme d'ateliers d'information thématiques récurrents : l'aide aux choix professionnels, la connaissance du territoire, l'accès à la formation et le développement des compétences,
- un appui à la création d'entreprise, la VAE, l'alternance, ...
- un programme d'animation évolutif.

À la demande du Lycée Louis Darmanté, il est demandé à l'Escale Eco d'intervenir pour 1 classe de 3<sup>ème</sup> prépa métiers.

L'objectif de ces ateliers est de faire bénéficier les élèves du territoire de l'outil PARCOUREO, offre de service de l'ERIP ainsi que d'aider les élèves à trouver ou retrouver le sens d'un projet scolaire et à construire un choix d'orientation.

Cette demande d'intervention hors les murs, en direct des publics de jeunes est de plus en plus prégnante sur le territoire communautaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/n° 25 en date du 9 février 2022 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU le projet de convention de partenariat et la fiche d'intervention, ci-annexés ;*

*CONSIDÉRANT que l'Escale Éco est un espace ressource de la Communauté de communes en matière d'emploi, de formation et d'entrepreneuriat, dédié aux personnes en recherche d'emploi ou de formation, aux salariés, aux étudiants, aux entreprises et aux créateurs d'activités ;*

*CONSIDÉRANT la demande du Lycée Louis Darmanté de bénéficier de l'intervention de l'Escale Éco hors les murs au travers d'un partenariat durable ;*

Décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Lycée Louis Darmanté, pour l'intervention de l'Escale Éco itinérante, tel qu'annexé à la présente,



- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et les fiches d'intervention à venir,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

 Le président,  
Pierre Froustey

Publié le 8 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022



ID : 040-244000865-20221201-20221201D03A-DE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE

#### **La Communauté de communes MACS**

Service Escale Éco

Pôle Caunègre

14 avenue du Maréchal Leclerc 40 140 SOUSTONS

Représentée par Monsieur Pierre FROUSTEY, Président,

### ET

#### **Le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Commerce Louis Darmanté**

23 rue Jean-Baptiste Gabarra 40130 CAPBRETON

Représenté par Madame Sabine CHARBONNIER, Proviseur,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'intervention de l'Escalé Éco au sein du lycée des métiers de l'hôtellerie et du commerce Louis Darmanté pour l'organisation d'ateliers. Ce partenariat s'inscrit dans le temps avec 2 ateliers par an à destination des élèves de 3ème prépa métiers.

Les interventions de l'Escalé Éco sont d'une durée de deux heures et portent sur le thème « Des idées, des métiers ».

À titre d'information, 2 interventions de l'Escalé Éco ont eu lieu en 2022, les 1er et 3 mars.

Pour l'année 2023, sont prévus les 2 ateliers suivants :

- mercredi 18 janvier de 8h30 à 10h30,
- lundi 23 janvier de 10h30 à 12h30.

Pour les années suivantes, les ateliers feront l'objet d'une fiche d'intervention (annexe 1) afin d'en fixer les dates, en accord entre les parties.

#### **Article 2 : Engagement des parties**

La Communauté de communes s'engage à mettre à disposition du lycée des agents de l'Escalé Éco afin d'intervenir dans les ateliers (1 agent par atelier) et à permettre l'accès à l'outil Parcouréo.

Le lycée Darmanté s'engage à mettre à disposition des salles au sein de son établissement et le matériel informatique nécessaire à la tenue des ateliers.



### **Article 3 : Dispositions financières**

- Coût des ateliers : interventions effectuées gracieusement.

### **Article 4 : Respect du protocole sanitaire**

Cette activité pédagogique se déroulera dans le respect des gestes barrières et de la réglementation en vigueur à la date de l'évènement.

### **Article 5 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an dès sa signature par les parties et sera renouvelable tacitement par période d'un an, sauf résiliation intervenue dans les conditions prévues à l'article 6 de la présente.

### **Article 6 : Modification - résiliation**

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant, après accord entre les parties.

La présente convention peut être résiliée à tout moment avant son terme, à l'initiative de chacune des parties, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois avant sa date d'effet.

### **Article 7 : Litiges**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable avant d'engager tout recours contentieux.

En cas d'échec du règlement amiable, la juridiction compétente pour connaître d'un litige est le tribunal administratif de Pau.

Fait en 2 exemplaires à Saint-Vincent de Tyrosse, le

**POUR MACS**

**Le Président,**

**Pierre FROUSTEY**

**POUR LE LYCÉE DARMANTÉ**

**Le Proviseur,**

**Sabine CHARBONNIER**

# FICHE D'INTERVENTION

**La Communauté de communes MACS**

Service Escale Éco

Pôle Caunègre

14 avenue du Maréchal Leclerc 40 140 SOUSTONS

**Demandeur :**

Le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Commerce Louis Darmanté

23 rue Jean-Baptiste Gabarra 40130 CAPBRETON

Représenté par Madame Sabine CHARBONNIER, Proviseur,



**Nature de l'intervention :**

Intervention de l'Escale Éco au sein du lycée des métiers de l'hôtellerie et du commerce Louis Darmanté pour l'organisation d'ateliers "Parcouréo"

**Observation :**

**Description :**

Les interventions de l'Escale Éco sont d'une durée de deux heures et portent sur le thème « Des idées, des métiers ».

**Date et heure de début :**

**Date et heure de fin :**

**Intervenant :**

Fait en 2 exemplaires à Saint-Vincent de Tyrosse, le

POUR L'ESCALE ÉCO

Le Président de la Communauté de communes,

POUR LE LYCÉE DARMANTÉ

Le Proviseur,

Pierre FROUSTEY

Sabine CHARBONNIER